

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 JUILLET 2021 – 19 H

L'an deux mil vingt et un, le vendredi 9 juillet à dix-neuf heures, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis au Centre Culturel et Sportif Saint-Ayoul, sur la convocation du Maire en application du décret n° 2021-724 du 7 juin 2021 modifiant le décret n°2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire.

Etaients présents	M. LAVENKA, M. JEUNEMAITRE, Mme CANAPI, M. PATRON, Mme PRADOUX, M. MARCHAND, M. PERRINO, Mme RAMEAUX, Mme MARTIN, Mme CAMUSET, M. JIBRIL, M. DEMAISON, Mme SPARACINO, Mme MAHIEU, M. VAUVRE, M. ROUSSEAU, M. GRAJQEVCI, Mme DAMEME, M. RAFIK, Mme HOTIN-LETANG, Mme ENAMA, Mme MORIN, M. MONNICAULT, M. BOUDIGNAT, Mme PETROFFE
Excusé(s) représenté(s)	Mme BAALI-CHERIF, conseillère municipale, par M. RAFIK Mme ROUYEYRE, conseillère municipale, par Mme CAMUSET M. BENECH, conseiller municipal, par M. JEUNEMAITRE M. GAUFILLIER, conseiller municipal, par M. LAVENKA Mme OCANA, conseillère municipale, par Mme CANAPI M. DELVAUX, conseiller municipal, par M. MONNICAULT Mme SEGUIN, conseillère municipale, Mme PETROFFE
Excusé(s) non représenté(s)	M. PERCHERON
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	M. PERRINO

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	25.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	7.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	1.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 01 juillet 2021	

---oooOooo---

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité (32 voix "pour"), M. PERRINO est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 AVRIL 2021

Adopté à l'unanimité (32 voix « pour »).

oooOooo

ADMINISTRATION GENERALE ET COMMERCE

2021.40 – COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EXERCEES PAR LE MAIRE

Le conseil municipal prend acte des délégations exercées par le Maire à l'unanimité.

2021.41 – PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN » - RECRUTEMENT ET MUTUALISATION D'UN CHEF DE PROJET ENTRE LES COMMUNES DE BRAY-SUR-SEINE / DONNEMARIE-DONTILLY / PROVINS

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention correspondante et tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ D'adresser ampliation de la présente délibération au représentant de l'Etat et au comptable public.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

JEUNESSE, ECOLES ET RESTAURATION SCOLAIRE

2021.42 – PRESTATIONS SCOLAIRES – TARIFS A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De fixer les tarifs de la restauration scolaire et les tranches de revenus conformément au barème joint en annexe 1.
- ⇒ Pour les tarifs garderie du matin et étude surveillée, il est proposé de maintenir les tarifs de l'année 2020/2021 et tels que décrits en annexe 2.
- ⇒ D'appliquer aux familles dont les enfants ne sont pas inscrits, le tarif des communes extérieures jusqu'à la régularisation de leur dossier.
- ⇒ De fixer à 26.74 € le prix forfaitaire de garde pour tout retard après 18 heures ou 18 heures 05 selon les écoles élémentaires et 18 heures 15 aux écoles maternelles.
- ⇒ D'appliquer aux familles des communes qui appartiennent à la Communauté de Communes du provinois le tarif "Provins".
- ⇒ D'accorder aux familles nombreuses (3 enfants et plus), provinoises ou ressortissantes de la communauté de communes du provinois, sous réserve d'être détenteur de la carte famille nombreuse et de la carte du provinois, une réduction de 20% sur les tarifs joints en annexe 1 et 2.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

SPORTS

2021.43 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A UNE ASSOCIATION SPORTIVE DANS LE CADRE DU « SOUTIEN AUX ACTIVITES ASSOCIATIVES »

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'attribuer la subvention exceptionnelle suivante :

CENTRE DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF PROVINOIS	8 000 €
Au titre du démarrage des activités de l'association.....	3 000 €
Au titre des besoins liés à la signature récente de la convention avec le lycée Thibaut de Champagne	5 000 €

- ⇒ Il est rappelé que les crédits sont disponibles à l'article 6574/40 du budget 2021.
- ⇒ D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes consécutifs aux décisions prises ci-dessus.

- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

COHESION SOCIALE, PETITE ENFANCE ET POLITIQUE DE LA VILLE

2021.44 – ENGAGEMENT DE SERVICE CIVIQUE – RENOUELEMENT D'AGREMENT

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'autoriser la Ville à solliciter un nouvel agrément au titre de l'engagement de Service Civique auprès de la DDCS à compter du 27 août 2021 pour 2 postes.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2021.45 – SEJOUR D'ETE 2021 – SECTEUR JEUNESSE – PROGRAMME ET TARIFS

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De se prononcer sur les tarifs proposés ci-dessus.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2021.46 – MAISON DES QUARTIERS / CENTRE SOCIAL DE PROVINS – TARIFICATION POUR L'UTILISATION DU STUDIO D'ENREGISTREMENT

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'autoriser la mise en place la tarification telle qu'elle est indiquée ci-dessus.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des actes administratifs de la Commune

URBANISME ET TRAVAUX

2021.47 – DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL – EXERCICE 2021 – DEMANDE DE SUBVENTION (HUISSERIES EXTERIEURES ECOLE PRIMAIRE VOULZIE)

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De solliciter l'aide financières de l'Etat au titre de la DSIL 2021 et tous autres mécènes ;
- ⇒ De rappeler que les crédits correspondants seront inscrits au budget ;
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2021.48 – ACQUISITION D'EQUIPEMENT POUR LE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU BOUCLIER SECURITE

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De valider le projet de renforcement des effectifs du service de Police Municipale décrit ci-dessus.
- ⇒ De solliciter des aides aussi élevées que possible auprès du Conseil Régional au titre du Bouclier Sécurité, et tous autres mécènes.
- ⇒ D'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des actes administratifs de la Commune.

2021.49 – DENOMINATION D'UNE RUE « ALLEE DE LA LEGION D'HONNEUR »

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De donner son accord sur la dénomination de cette voie :
«Allée de la Légion d'Honneur»
- ⇒ D'assurer les mesures de publicité auprès de tous les organismes compétents et concernés.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2021.50 – PRESCRIPTION DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U) DE LA COMMUNE DE PROVINS

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De se prononcer en faveur de la mise en œuvre et de l'engagement d'une procédure de modification simplifiée du PLU relative aux points ci-dessus référencés, selon les modalités de mise à disposition du public énoncées dans la délibération.
- ⇒ De préciser que les mesures de publicités afférentes à cette procédure seront mises en œuvre, selon les modalités prévues dans la délibération.
- ⇒ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la modification simplifiée du PLU,
- ⇒ De solliciter l'État, pour les dépenses liées à la modification de PLU, une dotation, conformément à l'article L 132-15 du code de l'urbanisme,
- ⇒ De dire que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget de l'exercice considéré,
- ⇒ D'indiquer que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2021.51 – ACQUISITION D'UN ENSEMBLE BATI SITUE 19 RUE DES MARAIS, CADASTRES N°1207

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De confirmer son accord pour l'acquisition de l'ensemble bâti, cadastré section AN n° 1207, d'une superficie totale de 660 m², appartenant à la SCI PLEUBEN, au prix de 275.000 € net (Deux cent soixante-quinze mille euros).
- ⇒ De rappeler que les frais d'actes de vente inhérents à cette acquisition seront à la charge de la Collectivité.
- ⇒ D'inscrire les dépenses au budget de la Commune ;
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2021.52 – REVISION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE (RLP) – APPROBATION DU RLP REVISE

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'approuver la révision du règlement local de publicité de la commune de Provins tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- ⇒ D'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à mettre en œuvre la présente délibération et signer tous actes aux effets ci-dessus ;
- ⇒ De transmettre la présente délibération, accompagnée du dossier de règlement local de publicité annexé, au Préfet de Seine et Marne.
- ⇒ D'effectuer les formalités de publication suivantes :
 - affichage en mairie pendant au moins un mois,
 - mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
 - publication au recueil des actes administratifs de la Commune mentionné à l'article R. 2121-10 du code général des collectivités territoriales.
- ⇒ Conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération et le règlement local de publicité seront exécutoires à compter de l'accomplissement de l'ensemble des formalités énoncées ci-dessus.

FINANCES ET PROMOTION TERRITORIALE

2021.53 – PROTECTION FONCTIONNELLE DES AGENTS MUNICIPAUX

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De donner son accord pour indemniser Mme Sabrina BLAZICA de la somme 1 400 € (Mille quatre cent euros).
- ⇒ De rappeler, que la collectivité publique est subrogée aux droits de la victime pour obtenir de l'auteur des faits la restitution des sommes versées au fonctionnaire. Un titre de recette sera émis à l'encontre des auteurs.
- ⇒ De prévoir au budget de la commune les crédits nécessaires.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

INFORMATIONS DIVERSES

oooOooo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h44.

Le présent compte rendu est consultable en ligne sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : www.mairie-provins.fr

Le Maire,


Olivier LAVENKA

